

LA LETTRE DU PHOTOVOLTAÏQUE

N°5 / JUIN 2015



En Mai 2015, j'ai été nommé Directeur en charge des Obligations d'Achat, à ce titre, je succède à Jean-François Lhuissier. Ma volonté est de poursuivre l'action menée, en lien avec les pouvoirs publics, pour mettre en œuvre, avec la même rigueur, la mission qui a été confiée à EDF.

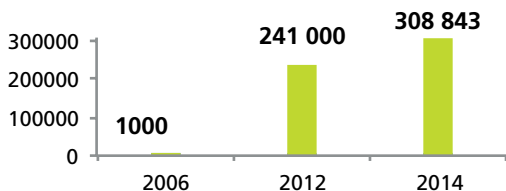
Vous êtes nombreux à nous interroger sur l'identité de la filière photovoltaïque. Nous avons souhaité vous apporter cet éclairage dans ce 5^{ème} numéro. L'énergie photovoltaïque tient une place à part dans le panorama de l'électricité renouvelable. En effet, vous êtes plus de 300 000 producteurs photovoltaïques sous Obligation d'Achat, alors que la totalité des autres filières de production d'énergies renouvelables (éolien, hydraulique, biomasse, biogaz, cogénération...) représente environ 4 000 producteurs. Le rythme de croissance de votre filière s'est accéléré, en particulier ces quatre dernières années. Cela implique un flux important de contrats et de factures à gérer. L'organisation mise en place depuis deux ans vise toujours plus d'efficacité. Une vraie démarche proactive s'est engagée pour améliorer la qualité du paiement de vos factures et être davantage à votre écoute dans la gestion de votre contrat. Nous entendons continuer dans ce sens.



Thierry Raison, Directeur en charge des Obligations d'Achat

PRODUCTEUR PHOTOVOLTAÏQUE : QUI ÊTES-VOUS ?

Vous étiez **1000** producteurs photovoltaïques en **2006**
Vous êtes plus de **300 000** aujourd'hui



99 %

des installations sont des petites installations d'une puissance < à 250kWc.

Dans 90 %

des cas vous êtes des producteurs particuliers.

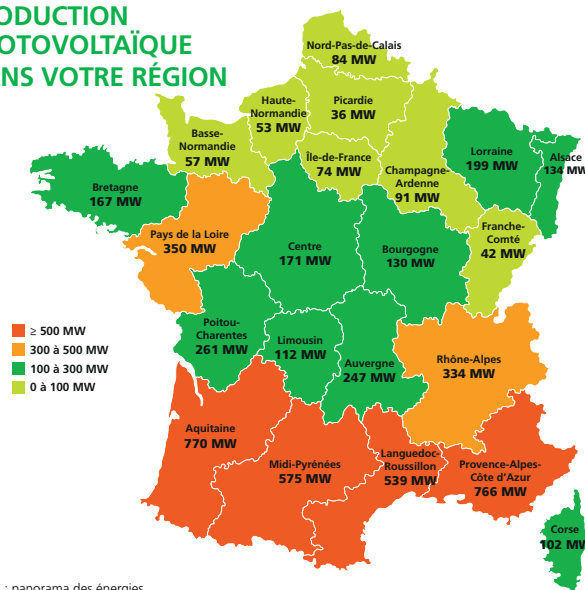
Dans 10 %

des cas des Professionnels.

Vous représentez 10 %

(soit 5426 GWh) de l'énergie renouvelable qu'EDF OA a achetée en 2014 pour un montant de 2288 Millions €.

PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DANS VOTRE RÉGION



100 gestionnaires à Votre Service qui, mensuellement :

- Traitent 30 000 factures
- Rédigent, envoient et signent environ 3 100 contrats et 1 000 avenants

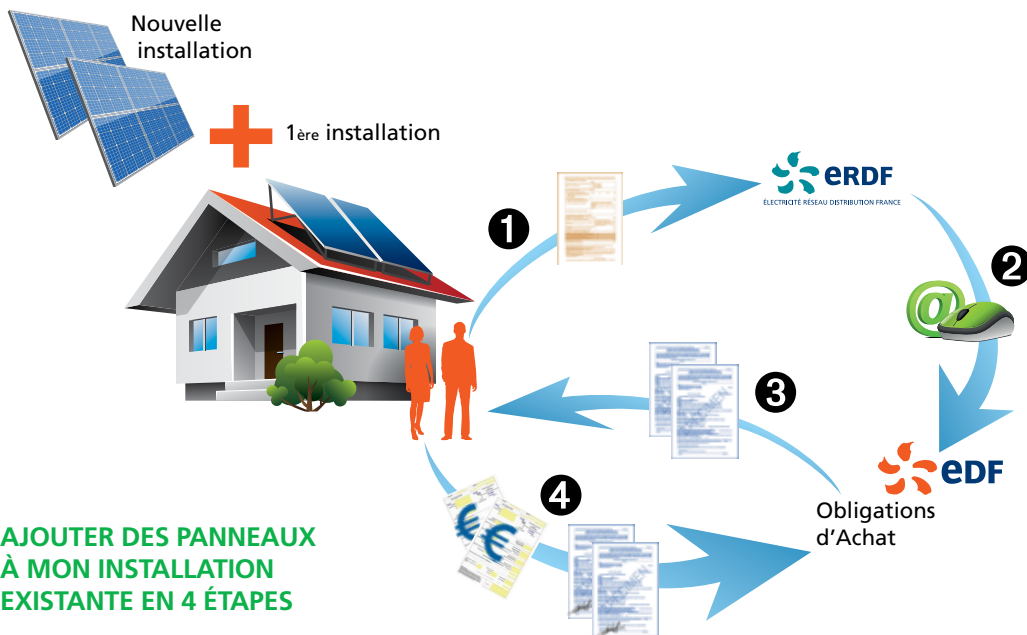
DES OUTILS À VOTRE SERVICE

- > Un site www.edf-oasolaire.fr mis à jour régulièrement, vous informant des dernières actualités à connaître dans le domaine photovoltaïque et vous aidant dans tous les actes de gestion et de facturation de votre contrat.
- > Une hot-line pour vous, qui répond à 800 appels et 200 mails par jour en moyenne : 0891 70 01 30.
- > La facture électronique simplifiée sur votre espace personnel du site www.edf-oasolaire.fr/facture-electronique

En 2014 vous avez été **143 000** à réaliser votre facture à partir du site internet edf-oasolaire.fr grâce à la facture électronique simplifiée. **76 000** à avoir choisi le virement pour un paiement simple, garanti et sécurisé de votre facture. Pour en savoir plus, retrouvez ces deux services sur votre espace personnel du site www.edf-oasolaire.fr/web/sol/login



L'AUGMENTATION DE PUISSANCE D'UNE INSTALLATION



AJOUTER DES PANNEAUX À MON INSTALLATION EXISTANTE EN 4 ÉTAPES

- 1 Je fais une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau :** je déclare la puissance de ma nouvelle installation (P) et celle de ma première installation (Q). Je pense bien à cocher la case « Augmentation de puissance ». Mon ancienne et ma nouvelle installation sont raccordées sur le même point de livraison.
- 2 Le gestionnaire du réseau informe EDF Obligations d'Achat** et transmet les éléments techniques.
- 3 EDF Obligations d'achat envoie :**
 - un nouveau contrat (pour la nouvelle installation)
 - un avenant au contrat initial (pour déterminer le pourcentage de répartition à appliquer sur la production de l'ancienne installation).
- 4 Je signe le contrat et l'avenant et envoie les documents à EDF Obligations d'Achat.** J'établis une facture pour chaque installation en respectant la fréquence (annuelle ou semestrielle*) et la date anniversaire de facturation des contrats respectifs.

* cf. les conditions particulières de votre contrat d'achat

INFOS EN +

PARTENARIAT

● RENCONTRE AVEC LES FÉDÉRATIONS DES PRODUCTEURS

La première rencontre de 2015 a eu lieu le 4 février. Comme à l'accoutumée, cette rencontre a été très riche et a permis :

- d'effectuer un tour d'horizon de l'actualité sur le projet de loi de transition énergétique et sur la modification de l'arrêté du 4 mars 2011;
- d'échanger sur la mise en place de la Facturation Électronique et l'évolution du site internet. Le compte rendu de cette réunion se trouve sur le site www.edf-oasolaire.fr/actualitees
- La prochaine rencontre aura lieu en octobre 2015.

● RISQUES CONSTATÉS SUR DES PANNEAUX

Certains panneaux peuvent présenter des risques. Nous vous invitons à consulter sur notre site www.edf-oasolaire.fr/actualitees, dans le thème actualités, les informations relatives à ce risque.

IMPORTANT : pour toutes correspondances (mails, courriers), merci d'indiquer dans l'objet, votre n° de contrat à 7 chiffres, commençant par BTA, BOA ou BO.

QUELLE PUISSANCE PUIS-JE AJOUTER ?

La limite de puissance installée soumise à l'Obligation d'Achat est de 12 MW par site.

QUEL SERA MON TARIF D'ACHAT ?

Mon ancienne installation conserve son tarif d'achat. Le tarif d'achat de ma nouvelle installation dépend de :

- la date de dépôt de ma demande de raccordement ;
 - la somme des puissances installées (P+Q). Ex. : 1^{ère} installation = 3kWc (P) et 2^{ème} installation = 5 kWc (Q). Puissance totale prise en compte 8 kWc.
- ATTENTION, le tarif évolue en fonction de la puissance installée.**

QU'EST-CE QUE LE POURCENTAGE DE RÉPARTITION ?

Le pourcentage de répartition permet de déterminer l'énergie produite par chaque installation.

Pour plus d'informations consultez le guide en ligne « Ajout de panneaux sur mon installation » <http://www.edf-oasolaire.fr/web/sol/ajout-de-panneaux>

TOUS « ÉCO RESPONSABLES »

Nous privilégions les envois par email. Vérifiez que votre adresse email est correcte dans votre espace personnel sur le site www.edf-oasolaire.fr pour recevoir toutes nos informations.



Pour en savoir plus connectez-vous sur notre site : www.edf-oasolaire.fr

- Une hot-line, des gestionnaires à votre écoute de 9h à 18 h du lundi au vendredi: 0891 70 01 30 0,225€/min + coût opérateur depuis un mobile
- Un email : oa-solaire@edf.fr

ATTENTION ! Une adresse centralisée unique pour tous vos courriers :
Agence OA SOLAIRE - TSA 10295 - 94962 CRETEIL CEDEX

Périodicité : bi-annuel - Responsable de publication : François Baudot, Directeur du CSP AOA & Services - Crédits photo : © EDF - Arfaras Fabrice, DR.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 – France
Capital de 930 004 234 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.com

Direction des Services Partagés

CSP AOA & Services
Département AOA
Agence OA SOLAIRE
TSA 10295 - 94962 CRETEIL CEDEX

Origine 2014 de l'électricité vendue par EDF :
82,2 % nucléaire, 13,6 % renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),
1,6 % charbon, 1,3 % gaz, 1 % fioul, 0,3 % autres.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !